



CFE-CGC Orange

12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org



Communiqué du 20 février 2017

Premières élections libres pour les actionnaires salariés d'Orange.

Pour la première fois dans l'histoire d'Orange, les personnels et anciens personnels vont choisir les représentants au Conseil de Surveillance du Fond de l'actionariat salarié Cap'Orange qui détient désormais 4,97% du capital et pèse environ 11% des suffrages exprimés en Assemblée Générale des Actionnaires d'Orange.

La CFE-CGC Orange & l'ADEAS se battent depuis 2011 pour obtenir l'application des règles de gouvernance des fonds définies par la directive européenne du 11 juillet 2007 sur le droit des actionnaires (2007/36/CE)¹ et les recommandations de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)².

Auparavant la Direction s'organisait pour disposer de la majorité des votes, bloquant ainsi toute initiative ou tout vote défavorable à ses projets, se comportant comme si les actions détenues par le personnel lui appartenaient.

Une mandature stratégique

Dans une période très incertaine où des signaux successifs indiquent que l'État se désengagera probablement du capital d'Orange, ce qui influera sur la gouvernance de notre entreprise, **la CFE-CGC Orange entend permettre aux personnels actionnaires de peser dans le débat.**

Pendant cette mandature du Conseil de Surveillance, l'AG des actionnaires validera également le remplacement ou le renouvellement du PDG Stéphane Richard, dont le mandat expire en juin 2018.

Dès lors l'élection du Conseil de Surveillance du fonds Cap'Orange, qui se déroule par vote électronique du 6 au 15 mars, revêt une importance toute particulière.

Une montée en puissance de l'actionariat salarié

En 2015, c'est sur un seul fonds représentant seulement 0,5% du capital que les salariés avaient voté pour leurs représentants, donnant 45% des suffrages à la liste CFE-CGC Orange soutenue par l'ADEAS.

Depuis le 1er janvier 2017, le nouveau fonds Cap'Orange rassemble toutes les actions Orange détenues par les personnels au sein du Plan Épargne Groupe (PEG), résultant des achats des personnels, via l'utilisation de la participation, de l'intéressement ou lors des ORP (Offres réservées aux personnels) à l'occasion de chaque tranche de privatisation ou d'offres proposées par la Direction.

Le fonds rassemble au total près de 132 000 parts (1,9 milliards d'euros), réparties entre 119 000 porteurs salariés, anciens salariés et retraités du Groupe Orange.

(détails en fin de document)

¹ <http://www.amf-france.org/Reglementation/Textes-europeens/Societe-cotees-et-operations-financieres/Gouvernement-d-entreprise/Directive-2007-36-CE-du-Parlement-europeen-et-du-Conseil-du-11-juillet-2007-concernant-l-exercice-de-certains-droits-des-actionnaires-de-societes-cotees.html>

² http://www.amf-france.org/Publications/Rapports-des-groupes-de-travail/Archives.html?isSearch=true&xtmc=recommandation-&lastSearchPage=http%3A%2F%2Fwww.amf-france.org%2FmagnoliaPublic%2Famf%2FResultat-de-recherche.html%3FDATE_VIGUEUR_DEBUT%3D%26DATE_OBSOLESCENCE%3D01%26%2337%3B2F03%26%2337%3B2F2011%26DATE_PUBLICATION%3D01%26%2337%3B2F01%26%2337%3B2F2011%26REFERENCE%3D%26DATE_VIGUEUR_FIN%3D%26TEXT%3Drecommandation%26%2343%3B%26LANGUAGE%3Dfr%26valid_form%3DLancer%26%2343%3Bla%26%2343%3Brecherche%26isSearch%3Dtrue&docVersion=1.0&docId=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F05c8e486-d52c-44ec-ad8a-089c5ac5de83&xtcr=9

Quel rôle pour ce Conseil de Surveillance ?

Le Conseil de surveillance :

- contrôle la gestion et les comptes, confiés à Amundi, et décide des modifications essentielles de la vie du fonds (gouvernance, règlement du fonds...)
- composé d'actions Orange, il exerce les prérogatives associées à la détention d'actions : vote des résolutions à l'Assemblée Générale des Actionnaires (AG), proposition de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'AG, désignation des candidats proposés à l'AG pour représenter les personnels actionnaires au Conseil d'Administration d'Orange.

Le mandat du Conseil de Surveillance est de 3 ans, d'avril 2017 à avril 2020 inclus.

Les principales actions de la CFE-CGC Orange et de l'ADEAS

Baisser le dividende pour assurer la pérennité d'Orange

La baisse du dividende, demandée par la CFE-CGC & l'ADEAS depuis 2008, s'imposait pour préserver les capacités d'investissement de l'entreprise et l'emploi. En 2012, à l'initiative de la CFE-CGC, le fonds Orange Actions a proposé une résolution alternative à celle du Conseil d'Administration sur le montant du dividende (1 € par action au lieu de 1,40 € au titre de l'exercice 2011).

Depuis, le dividende est passé à 0,80 € par action pour l'exercice 2012, puis à 0,60 € à partir de l'exercice 2014, dans un contexte de forte dégradation des résultats, liée à l'introduction du 4ème opérateur mobile.

Alors qu'en 2015 le résultat net par action est redevenu significativement supérieur au dividende versé (ce qui permet notamment de financer nos lourds investissements dans la fibre et la 4G sans aggraver notre endettement), il ne faut pas relâcher la pression : la Direction envisage de **relever le niveau du dividende. Nous nous y opposerons fermement.**

Obtenir les droits de vote doubles

Dès la promulgation de la Loi Florange en 2014, les représentants CFE-CGC ont demandé l'application des droits de vote doubles pour les titres Orange détenus par les personnels dans le PEG d'Orange, appliqués dès l'AG 2016.

Le vote du fonds Cap'Orange sur les résolutions présentées en AG des actionnaires représentera environ 11% des suffrages exprimés : **un poids conséquent pour peser sur des décisions clefs** ou s'opposer à d'éventuelles actions prédatrices à l'encontre d'Orange.

Demander l'application des lois de privatisation...

Lors de l'Offre Réservee aux Personnels (ORP) de 2007 Orange Success, la CFE-CGC a été la seule organisation à identifier que les modalités d'attribution des actions s'étaient faites au profit des banques, au mépris des lois, et au détriment du personnel. Elle a porté l'affaire devant le Conseil d'État, qui lui a donné raison en novembre 2011. Une première dans une entreprise du CAC40.

Si la Direction a considéré qu'il s'agissait d'un avertissement sans frais ne nécessitant aucun dédommagement des personnels lésés, les modalités d'attribution d'actions des ORP suivantes ont cependant été améliorées.

... et leur rétablissement

Les droits du personnel lors des cessions du capital d'Orange par l'État ayant été discrètement abrogés par ordonnance en août 2014, la CFE-CGC Orange et l'ADEAS ont su mobiliser le gouvernement et les parlementaires rétablir les personnels dans leurs droits.

Finalement, [la Loi Macron](#) a réaffirmé l'obligation de réserver aux personnels et anciens personnels 10% des titres cédés par l'État lorsqu'il se désengage du capital de leur entreprise.

Atteindre 10% du capital...

Nous sommes attachés à ce que la promesse de notre PDG soit tenue, et militerons activement pour que des ORP généreuses soient proposées chaque année, pour atteindre au moins 10% du capital détenu par les personnels.

... sans créer de faux espoirs

La CFE-CGC s'est toujours montrée circonspecte face aux distributions d'actions gratuites, et clairement défavorable lorsqu'elles sont assises sur des objectifs financiers inatteignables, voire néfastes pour l'entreprise. Elle a ainsi [dénoncé les modalités du plan « Partageons »](#), et [démontré l'échec inéluctable](#) d'une opération... qui s'est terminée par [l'annulation pure et simple de la distribution d'actions gratuites](#) ... et la disparition en fumée de 60 millions d'euros !

Qui vote ?

Tous les personnels et anciens personnels d'Orange (en activité en maison mère ou en filiale, ayant quitté le groupe pour un autre emploi, en TPS ou en retraite) qui possèdent au moins une part dans le Plan d'Épargne Groupe (PEG) d'Orange.

Le nouveau fonds Cap'Orange rassemble, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des actions Orange détenues par les personnels du Groupe au sein du Plan Épargne Groupe (PEG) et comporte 4 compartiments :

données à fin janvier 2017, issues du reporting Amundi sur l'épargne salariale Orange

Nom du compartiment	Source des parts	Nbre total de parts	Nbre total de porteurs
Orange Actions	parts C (comme Capitalisation : les dividendes sont automatiquement réinvestis dans de nouvelles parts du fonds) & D (comme Dividendes : les dividendes sont versés en cash et imposables avec les revenus de l'année) issues du fonds Orange Actions	106 066 166	113 453
Cap'Orange Classique	parts C & D issues des deux dernières ORP (Cap'Orange en 2014, Orange Ambition en 2016), pour toutes les souscriptions à l'offre Classique	16 311 178 (C) 339 972 (D)	33 676 623
Cap'Orange Garanti 2014	parts issues de l'ORP Cap Orange 2014, pour toutes les souscriptions à l'offre Garantie	6 637 163	18 611
Cap'Orange Garanti 2016	parts issues de l'ORP Orange Ambition 2016, pour toutes les souscriptions à l'offre Garantie	2 251 270	20 724
Total parts et électeurs		131 605 749	119 116*
		dont actifs	69 293
		retraités	30 189
		anciens salariés	20 356

**Certains électeurs détiennent des parts dans plusieurs compartiments.*

Les votes seront comptabilisés en fonction du nombre de parts détenues dans le fonds (1 part = 1 voix), comme c'est le cas en Assemblée Générale des Actionnaires.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange - sebastien.crozier@orange.com
(06 86 27 32 72) – Twitter : @crozierblog
- Patrice Brunet, Président de l'ADEAS - www.adeas.org - patrice1.brunet@orange.com
(06 89 30 40 23) – Twitter : @ADEASOrange

Vous pouvez

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange

À propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA, la CFE-CGC progresse systématiquement à toutes les élections. Elle représente actuellement plus de 17% des personnels du Groupe Orange en France : à son score de 16,18 % aux élections CE de 2014 sur le périmètre de la maison mère s'ajoute une excellente représentation dans les filiales (46,35% dans les filiales de l'UES NRS qui opèrent sous la marque Orange Business Services, près de 40% chez BuyIn, 61,8% chez EGT, pour les élections qui se sont déroulées en 2014, ou encore 53,42% lors des élections de 2015 chez Orange Cloud for Business).

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient évidemment dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard ;
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéfices, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère actuellement les capacités d'investissement du Groupe Orange.

À propos de l'ADEAS

Les personnels d'Orange détiennent 4,6% du capital de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient près de 27% (dont 13,45 % en direct, et 13,5% via BPI France).

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe Orange (salariés, fonctionnaires et retraités).

Entièrement indépendante des banques comme de la direction de l'entreprise, elle dialogue avec toutes les parties prenantes de l'actionnariat salarié, tant les personnels actionnaires que les représentants de la Direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionnariat et de l'épargne salariale, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionnariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.